

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 francs. Abonnement annuel: 72 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Ce que propose «Ecole 2010»

Dans le courant de l'année prochaine, le peuple vaudois devra choisir entre deux conceptions scolaires en tout point opposées: le projet de Mme Lyon et l'initiative «Ecole 2010».

Le projet de Mme Lyon n'est pas encore public. Sa première version, qui a mal passé la consultation, indique la tendance générale: égalitarisme forcé, uniformisation à tout va, orientation retardée, panique face à l'échec scolaire, obsession de la formation longue. La version définitive semble se diriger vers un système à deux filières¹ avec une orientation retardée d'une année et des niveaux dans la filière inférieure.

Praticiens vivant l'enseignement au quotidien, les auteurs de l'initiative partent de ce qui existe. Constatant des insuffisances, des blocages, des déséquilibres et des erreurs de perspective, ils proposent, point par point, d'y obvier. C'est ainsi qu'«Ecole 2010» reprend l'entier de la loi scolaire qu'elle modifie sur une bonne quarantaine de points, sans parler des ajustements nécessités par HarmoS.

Cette exhaustivité est la force d'«Ecole 2010» sur le fond et sa faiblesse du point de vue de la communication. Car cette profusion inquiète le citoyen accoutumé à voter sur une seule idée, parfois un simple slogan. Ne va-t-il pas, acceptant l'initiative, cautionner des nouveautés qu'il ne désire pas? Reprenons les points principaux.

L'initiative annonce d'emblée la couleur. Parce que la socialisation des enfants ne suffit pas à justifier l'école obligatoire dès quatre ans, mais aussi pour mieux préparer l'acquisition des branches fondamentales, «Ecole 2010» fixe des objectifs scolaires dès l'école enfantine, notamment en français et en mathématiques.

L'initiative conserve les trois voies. Pour pondérer les décisions d'orientation à la fin de la sixième année (8^e dans le jargon HarmoS), elle prévoit, jusqu'en fin de scolarité obligatoire, des passerelles permettant un changement de filière.

En ce qui concerne la voie baccalauréat (VSB), l'initiative prévoit le maintien des options spécifiques actuelles.

Pour approfondir et élargir l'offre de la filière moyenne (VSG), l'initiative rétablit les trois orientations littéraire, commerciale et technique. Le Grand Conseil les avait supprimées en 1998 à la suite d'obscurités tractations politiques, mesure contre-productive dont les gens du terrain n'ont jamais admis la légitimité.

On sait que la VSO, «voie secondaire à options», connaît certains problèmes. Mme Lyon propose de les résoudre en supprimant la VSO. L'en-nui, c'est que les enseignants et les élèves de la VSO continueront d'exister. Se contenter de les transférer, avec leurs problèmes, dans une voie moyen-

ne élargie est une réponse dépourvue de sens. Conscients de cela, conscients aussi de tout ce que les maîtres de la VSO actuelle ont déjà mis en place pour préparer leurs élèves dans des conditions difficiles, les auteurs de l'initiative proposent au contraire de renforcer cette voie par cinq options spécifiques: maths renforcées, allemand renforcé, anglais renforcé, littérature, économie. L'élève devra en choisir deux. Elle prévoit aussi des «options de compétence» strictement orientées vers les métiers (ce ne seront pas des *hobbies*). Le but est que cette voie, qu'ils nomment «préprofessionnelle», n'apparaisse pas comme une évacuation par le bas, mais puisse au contraire faire l'objet d'un choix positif.

Le remplacement de l'année scolaire par des cycles de deux ans, nouveauté introduite par EVM, n'a pas donné satisfaction. L'élève se perd dans un plan de travail trop long et des délais trop mous. Le découpage annuel permet une maîtrise et un contrôle plus serrés de son activité. C'est d'ailleurs en soi une bonne chose que le rythme scolaire soit soutenu par le double rythme des saisons et des fêtes annuelles ordinaires. L'initiative propose donc de clore ici l'expérience des cycles et de revenir à un système annuel.

Dès la première primaire, l'initiative rétablit les notes, les moyennes de branches et la moyenne générale. L'échelle sera de 1 à 6, avec des demi-points et une moyenne de 4. En dessous, l'élève échoue et refait son année. «Rétablir les notes» est d'ailleurs une manière de parler, car en réalité, quelle que soit la forme des appréciations magistrales, l'élève lambda finit toujours par les transformer en notes pour juger de sa situation, ses parents aussi. Autant jouer loyalement le jeu. De plus, on s'excuse de cette lapalissade, il n'est guère possible d'établir un bilan de fin d'année précis et probant sur la base d'évaluations approximatives. Enfin, par sa précision, la note empêche les interprétations excessives et dispense les conférences des maîtres des colloques interminables consacrés aux cas litigieux.

La scolarité obligatoire se termine par un examen écrit et oral en français, mathématiques et allemand, anglais et option(s) spécifique(s). La réussite, pondérée par les résultats de l'année, détermine l'obtention du certificat.

L'initiative demande pour chaque année et chaque branche des objectifs précis et détaillés, «en termes de connaissances et de compétences fondées sur des connaissances». Elle exige en particulier un renforcement de l'enseignement du français, en tant que base indispensable pour l'acquisition de toutes les autres connaissances.

Dans le même souci de précision, l'initiative demande que le Départe-

ment choisisse prioritairement des moyens d'enseignement «explicites». La pédagogie explicite est sans doute moins «participative» et, disons-le, moins complaisante que les méthodes dites «constructivistes». Procédant du simple au complexe par petites étapes analytiques, elle est en revanche plus systématique et complète. Son caractère méthodique permet à l'enseignant et aux parents de discerner mieux et plus rapidement les progrès ou les lacunes de l'élève. La pédagogie explicite reconnaît la capacité de celui-ci à opérer la synthèse des éléments acquis et de les mettre en œuvre dans des situations nouvelles, capacité qu'on appelle aujourd'hui «compétence».

Certains élèves, tout à fait capables de suivre l'enseignement dispensé dans leur filière, ont un comportement qui porte préjudice à toute leur classe. Pour y répondre, l'initiative prévoit de les placer, par décision du directeur, dans des «classes régionales d'encadrement»: ils y trouveront des effectifs réduits, des appuis scolaires, des devoirs surveillés, le tout encadré par des maîtres expérimentés. La possibilité d'un retour dans une classe ordinaire est prévue à la fin de chaque année. Cette nouveauté proposée par l'initiative répond d'une façon réaliste à une situation nouvelle.

En ce qui concerne l'organisation territoriale, pour des motifs d'économie, on favorisera les regroupements intercommunaux et on s'efforcera de placer les élèves ayant le même profil dans le même bâtiment. Dans un autre

ordre d'idées, les classes d'enfants de dix ans ou moins pourront subsister même avec moins de quinze élèves, de façon à éviter que leur école ne soit trop éloignée de leur domicile.

En ce qui concerne les enseignants, l'initiative remet à l'honneur leur liberté pédagogique et en particulier leur autonomie méthodologique. Ils ne doivent pas être de simples animateurs de méthodes qui se veulent parfaites et prétendent penser à leur place. En contrepartie, ils seront responsables d'atteindre les objectifs fixés par le Département. De même, l'initiative prévoit qu'ils seront étroitement associés au travail des commissions pédagogiques de branche en ce qui concerne la conception des moyens d'enseignement et la formation des maîtres.

Enfin, pour éviter les réformes discrètes qui déstabilisent en permanence l'Ecole vaudoise, l'initiative demande que le Département informe le Grand Conseil de ses projets de réformes de structures trois ans à l'avance.

Voilà donc la réponse des initiateurs au citoyen qui s'inquiète de la complexité de leur initiative. Ce qui en fait l'unité, ce n'est pas la référence à une idéologie ou l'accent porté sur tel ou tel élément, mais l'intention permanente et explicite des auteurs: améliorer d'une façon empirique, en profondeur et sur tous les points l'Ecole vaudoise et son enseignement.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ Cf. *La Nation* n° 1890 du 4 juin dernier.

De la démagogie érigée en programme politique

Ces six derniers mois, les Jeunes Démocrates Chrétiens fribourgeois et tout particulièrement leur président Emmanuel Kilchenmann ont occupé le terrain médiatique avec une rare opiniâtreté. Tout d'abord par le lancement d'une initiative visant à la mise en place d'accès internet Wi-Fi gratuits dans le canton, puis, plus récemment, par le lancement en quelques heures seulement d'un comité de soutien à la brasserie Cardinal (dont la fermeture vient d'être annoncée par Feldschlösschen, les salariés étant replacés).

Ces deux thèmes ont pour point commun de «ratisser» un large public, donnant à la démagogie tout son sens dans le combat politique fribourgeois pour les élections cantonales 2011. Entre les buveurs de Cardinal et les utilisateurs d'internet trouvant leur facture fort onéreuse, peu de Fribourgeois échappent ainsi aux mailles des Jeunes PDC.

En s'attaquant aux ventres et aux loisirs de leurs compatriotes, Emmanuel Kilchenmann et ses camarades de parti évitent toutefois soigneusement toute polémique politique, ainsi que

tout sujet de fond susceptible d'influencer réellement et durablement l'avenir du canton. Ce que ne manquent d'ailleurs pas de relever leurs adversaires politiques: «On attend toujours la première chose véritablement politisée qu'ils vont proposer. Ainsi il n'y a pas eu de leur part de prise de position sur la révision de la loi sur l'assurance chômage» note Nicolas Buntschu, secrétaire de la Jeunesse socialiste fribourgeoise. C'est pourtant sans rire que les jeunes PDC affirment que (leur) «vision politique repose sur les valeurs chrétiennes et des encycliques sociales, (soit) un principe de solidarité et un réalisme politique». Les exégètes seront ravis d'apprendre que bière et internet sont désormais érigés en piliers de la civilisation chrétienne par nos jeunes politiciens fribourgeois, lesquels sont manifestement plus instruits en matière de réalisme politique qu'en préceptes du Décalogue.

Utilisant ainsi les travers les plus bas de la démocratie, éviteront-ils pour autant la crucifixion politique en 2011?

ARNAUD FRÉRY

Autour de la Dent (IX^e Marche du Pays)

Bergwandern befreit. Wandern hilft Stress abzubauen und verbessert die Konzentration. So sind Sie den Herausforderungen des Berufs eher gewachsen.

Commencer en allemand un compte-rendu sur la IX^e Marche du Pays est culotté. C'est que le soussigné, par pure coïncidence, lit les pages «Karriere» du quotidien allemand *die Welt* en attendant le train qui le conduira de Lausanne à Montreux. Une photo montre une blonde *executive woman* déguisée en randonneuse, avec mini-sac à dos, chemise de paysan, lunettes à soleil, chaussures *ad hoc* et bâtons d'aluminium, cherchant sans doute à «se libérer du stress», à «améliorer sa concentration» pour être enfin à la hauteur des «exigences de sa profession».

Ce ne sont pas ces «objectifs» que poursuit la randonnée préalpine sur les hauts de Montreux, IX^e Marche du Pays. Il ne s'agit pas d'améliorer on ne sait quelles performances, mais d'éprouver le pays dans notre corps, par la vue, les quadriceps et les genoux, puisque cette fois, c'est une longue descente qu'il faudra affronter.

La veille du départ, deuxième coïncidence, le municipal montreuvisien Jean-Claude Doriot (avec un nom pareil il ne

pouvait que mal finir...) a été condamné à quinze mois de prison avec sursis. Samedi 4 septembre, nous quittons donc l'ex-fief du socialiste bling-bling pour nous rendre en train (Goldenpass! Marmottes paradis!) à la station de Jaman. La rame est bondée, une académie de cor des Alpes en costume se rend aux Rochers-de-Naye; des touristes asiatiques ne retiennent pas de petits cris d'admiration en apercevant brièvement le Château de Chillon.

A l'arrivée, après une orientation géographique donnée par notre guide Alexandre Pahud, nous empruntons un sentier dans la combe, sur des pierres et des racines rendues glissantes par la rosée. Nous pestons à l'ombre du Merdasson, dont le nom semble avoir influé sur la qualité de la pente. Au bout de deux cents mètres de dénivelé, nous sommes au col de Jaman.

Depuis 2003, les journalistes préposés aux prévisions météorologiques ont pris l'habitude de nous annoncer un été «tropical», par quoi ils désignent une simple sécheresse ou quelques jours de canicule. Cette année, malgré les prévisions catastrophistes, nulle trace de sécheresse. Nous sommes au début de septembre et le vert foncé domine. L'arrière-pays de Montreux a bien un aspect

«tropical», mais il lui est donné par ce vert sombre et humide qui se marie bien avec le bleu limpide du ciel. Sur l'autre rive du lac, le Grammont, les Cornettes de Bise et le Pic de Borée transpercent une fine couche de nuages. Le temps est dégagé, fait rare dans les Préalpes. Nous apercevons l'embouchure du Rhône.

Nous montons (enfin!) le long de la chaîne des Verraux jusqu'à 1860m, point culminant de la balade, en dessous de la Cape au Moine. Nous jetons un coup d'œil sur la combe d'Allières. Puis la descente (raide) reprend en direction du col de Soladier à 1576m. Nous pique-niquons dans un champ de myrtilles, dérangeant deux coqs de bruyère qui s'envolent avec un bruit inquiétant, quasi hitchcockien. Pour nous calmer, un peu d'étymologie: l'emplacement du pique-nique borde la forêt d'Assajor. «Jor» est un mot gaulois qu'on retrouve dans «Jura», «Jorat», «Joux», signifiant «forêt». «Assajor» veut dire «forêt brûlée». Un participant nous rend attentifs à une curiosité «frontalière». En général, la ligne de partage des eaux fait office de limite. Ce n'est pas le cas à l'endroit où nous sommes, la frontière fribourgeoise se dessinant chaotiquement dans le ravin de la Veveyse de Fégire. Nous avons une vue sur notre randonnée d'il y a deux ans: Teysachaux, la Dent de Lys, le Moléson.

Après le pique-nique, un sentier de forêt nous fait remonter au sommet du Molard. Une récompense «patriotique» nous y attend. Une petite famille apprête ses grillades, mais cela ne nous empêche pas de jouir d'une vue presque complète du Pays. Nous voyons la banane bleue du lac, Vevey, Châtel-Saint-Denis, la chaîne du Jura sur toute sa longueur, le Jorat, le Gros-de-Vaud; seule la Broye manque. Nous devinons même le Suchet dans la brume, voire notre cher Valeyres-sous-Rances.

Il faut bien quitter ce lieu enchanteur. Ça descend à nouveau, par un chemin en forme de U près du chalet de la Forcla (Forcla, Forclaz, Furka, du latin furcula, petite fourche), vers le vallon boisé d'Orgevaux, la Cergnaule, Sonloup. A ceux qu'une longue descente ennuie, notre guide fait la conversation. Il est intarissable sur les invasions barbares et la chute de l'Empire romain. Les plaisanteries, au-delà du politiquement correct, sont aussi glissantes que la pente du début à l'ombre du Merdasson. L'Empire romain est mort étouffé par une fiscalité si impopulaire que le Franc

Chilpéric, selon Grégoire de Tours, brûla les livres d'imposition pour calmer la colère divine... et empêcher le retour des impôts directs.

Le funiculaire nous fait profiter d'une trop courte pause et nous arrivons aux Avants. Nous passons devant le pensionnat «le Châtelard» où nous lisons: «Haute école de valeurs humaines pour jeunes filles». Allons-nous livrer celles qui nous accompagnent à cet institut? Une petite cure de «valeurs», au XXI^e siècle, cela peut-être utile... Mais non, nous n'aurons pas cette cruauté. En revanche nous nous moquons du rédacteur en chef de *La Nation* qui s'approvisionne à un «Selecta». Le métier de maître secondaire est aujourd'hui bien déconsidéré pour que M. Rochat en soit réduit à tirer sa subsistance d'un automate de gare... Et ce n'est pas sa tâche de redac'chef qui met du beurre dans ses épinards...

A côté de l'église des Avants, nous empruntons un sentier rejoignant la Baye de Montreux. Cette rivière agrémentée de cascades se loge au fond des gorges de Chauderon. Des parois de près de trente mètres sont recouvertes de lierre, de fougères et d'autres plantes luisantes sous le soleil qui darde ses rayons à travers les hauts arbres. C'est l'Amazonie!

Le retour à la civilisation est brutal. On risquerait presque le cliché touristique le plus éculé: «Vaud, terre de contrastes!» A la sortie du tunnel de Glion, nous nous trouvons sous l'autoroute au pied d'un gigantesque pilier (autoroute que vitupère M. Beat Kappeler dans le *Temps* du 4 septembre, troisième coïncidence, parce qu'elle gâche le paysage au-dessus de Chillon). Les premiers tags nous réconcilient avec la vie urbaine. Nous traversons ensuite les Planches dont certaines maisons datent de la fin du XVI^e siècle. Le propriétaire de l'une d'elles nous montre une plaque dédiée au sculpteur tchèque F. Simecek (1898-1950) qui envisageait, à la mode américaine, de tailler à même le rocher trois figures géantes dans les carrières de Saint-Triphon.

Nous contemplons un instant la maison Visinand, puis c'est l'arrivée à la gare de Montreux.

Les participants se saluent et se dispersent, les jambes cotonneuses. Ils ont vu la Dent de Jaman sous tous les éclairages, au cours d'une descente aussi vertigineuse que vaudoise.

JACQUES PERRIN

Revue de presse

Quel mystère!

Heureuse surprise: le Conseil national a adopté l'initiative genevoise visant à empêcher les assurances-maladie de puiser dans les réserves pour les transférer dans un autre canton. Quelle sera la suite de cette décision? Les journalistes Mehdi-Stéphane Prin et Caroline Zürcher («Victoire des assurés vaudois contre les caisses maladie», 24 heures du 17 septembre) nous citent le conseiller national genevois Jean-Charles Rielle (GE):

[...] «A mon sens la lettre signée par dix cantons a été déterminante. Si cette initiative n'avait pas été votée, on risquait une explosion des coûts. L'idéal, maintenant, serait que Didier Burkhalter comprenne le message et présente un arrêté fédéral urgent pour que cette décision ait un effet sur les primes 2011 et pour empêcher qu'Assura et Supra ne puissent répartir leurs excédents de réserves».

Le conseiller fédéral libéral-radical, dont le parti se déclare toujours attaché au fédéralisme, aura-t-il à cœur de soutenir les intérêts des cantons, condition nécessaire à l'exercice de leur souveraineté dans le domaine de la santé? Ou cédera-t-il à la pression des assurances et de l'administration fédérale toujours encline par nature aux solutions centralisatrices?

Quant au vote de nos conseillers nationaux:

[...] Seuls trois conseillers nationaux vaudois n'ont pas voté pour l'initiative, tous libéraux-radicaux. Claude Ruey a été suivi par Charles Favre, mais aussi par Olivier Français. «Je vais me faire

engueuler par Pierre-Yves Maillard» lance le *Municipal lausannois*. [...]

Et surtout perdre beaucoup d'électeurs. Pour que nos libéraux-radicaux votent contrairement aux intérêts du Canton et de leurs électeurs potentiels en cette année électorale, il faut que de très sérieux motifs les y contraignent. Lesquels? Nous invitons nos lecteurs à méditer avec nous sur ce mystère.

E. J.

Le train ne repassera pas devant la halle aux locos

Le *Temps* du 18 septembre publie un commentaire lucide de Laurent Wolf:

Le dépôt de la collection gérée par la Fondation Jean et Suzanne Planque pour une durée de quinze ans au Musée Granet d'Aix-en-Provence est une très mauvaise nouvelle, car il ampute le futur Musée cantonal des beaux-arts de Lausanne du socle qui aurait assuré son rayonnement. L'espoir de la voir revenir au terme de ce délai est mince, car les déposants tissent la plupart du temps des liens solides avec les institutions d'accueil, et il est ingénu de spéculer sur un conflit.

Il est logique que les responsables de la Fondation Planque n'aient pas souhaité voir dormir leur patrimoine dans des dépôts. C'est le résultat de querelles picrocholines, d'un premier projet mal défendu et d'un nouveau projet qui n'entraîne pas toute l'adhésion des éventuels prêteurs et donateurs. [...]

S'il est promis à demeurer longtemps encore d'intérêt régional, le Musée des beaux-arts peut rester où il est, en l'état.

Ph. R.

Portes ouvertes

Cité par *Le Régional* du 15 septembre, M. Noël Cordonier, responsable de l'unité d'enseignement et de recherche «didactique du français» à la HEP de Lausanne nous éclaire:

... On ne peut admettre que des enseignants, et en premier lieu ceux de français, maîtrisent mal la langue qu'ils doivent enseigner: en définitive, ce sont leurs élèves qui risquent d'être perdants.

Qui l'eût cru?

Ph. R.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

La Suisse à l'avant-garde?

La réussite du pavillon suisse à l'exposition universelle de Shanghai n'est pas seulement ostentatoire, mais aussi représentative de la bonne santé des relations diplomatiques entre la Suisse et la Chine. Un projet d'accord de libre-échange entre les deux pays sera examiné par le Conseil fédéral en octobre, avant de l'être par le Parlement¹. Dès lors, les négociations s'entameront, pour une durée estimée d'un à trois ans. Les photos prises lors de la visite de Mme Leuthard en Chine au mois d'août dernier montrent une présidente de la Confédération pimpante, souriante, et des plus chaleureuses face à son homologue chinois, Hu Jintao. La Suisse, après avoir été l'un des premiers Etats du monde à reconnaître la République populaire de Chine en 1950, va faire partie des rares pays à entamer des négociations en matière de libre-échange avec l'Empire du Milieu. Pour cela, elle profite de son indépendance vis-à-vis de l'Union Européenne, et gagne en effica-

cité face à l'éléphantinesque fédération de vingt-sept membres. Car si cette dernière connaît un libre-échange total entre ses membres, elle érige des barrières contre l'extérieur.

Mais est-ce véritablement une victoire pour la Suisse? Si conclure des accords avec la Chine signifie se dégager partiellement de la dépendance vis-à-vis de l'UE, c'est une bonne chose. Le libre-échange peut se révéler juste lorsqu'il s'agit de produits que notre pays ne peut manufacturer aujourd'hui, tels des ordinateurs ou des voitures. Il ne faut cependant pas en abuser, car cela ne doit pas nuire à nos entreprises ou notre agriculture, et celle qui s'est battue en faveur du Cassis-de-Dijon devrait inspirer plus de méfiance au commun des lecteurs.

CLAIRE-MARIE LOMENECH

¹ Communiqué de presse du Secrétariat d'Etat à l'économie, 13.08.2010, www.seco.admin.ch.

Processus de Bologne: la sauce ne prend pas

Nous avons été témoin des manifestations des étudiants lausannois contre le «processus de Bologne» en novembre dernier. A coups de spatules sur des casseroles, des foules tonitrueuses défilaient dans les couloirs de l'Université pour réclamer de meilleures conditions d'études, un allègement du programme des cours, des taxes universitaires moins élevées, un accroissement des bourses d'études, un traitement plus égalitaire, une meilleure représentation féminine dans le corps professoral, une plus grande liberté académique, etc. Autant dire que ce fatras de revendications pour la plupart déraisonnables nous a agacé plutôt que de nous inciter à réfléchir aux failles réelles de la réforme de Bologne.

Car elles existent, comme les recteurs des universités suisses eux-mêmes le reconnaissent aujourd'hui.

Rappelons que cette réforme a été lancée en juin 1999, lorsque les ministres de

l'éducation de vingt-neuf pays européens se sont réunis à Bologne pour signer un accord visant à unifier les systèmes universitaires. C'est à M. Charles Kleiber, ancien secrétaire d'Etat à la science et à la recherche, que nous devons l'entrée des universités suisses dans cet important processus de remaniement¹. Les formations académiques s'organisent sur deux cycles suivant le modèle anglo-saxon: trois ans de *bachelor* (appelé aussi «baccalauréat» ou «licence») complétés par un à deux ans de *master* (maîtrise). Un système d'équivalence des programmes d'études est mis en place afin de faciliter la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs entre les universités. L'étalon commun utilisé est le crédit ECTS (*European Credit Transfer System*, Système européen de transfert et d'accumulation de crédits) qui permet de quantifier la valeur des cours en fonction du temps de travail requis (pour obtenir un

crédit, l'étudiant doit fournir environ trente heures de travail). Cette uniformisation des structures académiques vise à mettre les universités en concurrence afin de garantir à la fois leur niveau d'excellence et l'accroissement de leurs spécificités.

A l'heure d'évaluer les résultats de cette révision majeure du système universitaire, l'enthousiasme diminue: *Dix ans après la réforme de Bologne, les nouvelles structures d'études universitaires posent toujours des problèmes d'organisation. Les recteurs l'ont reconnu mardi à Zurich lors d'une réunion annuelle. Principal grief: les étudiants sont surchargés. Paradoxalement, l'un des buts de la réforme était de condenser les horaires des cours, a rappelé à l'ATS le recteur de l'Université de Zurich, Andreas Fischer. Ils se sont pourtant alourdis et un examen en chasse un autre, concède-t-il. «Nous devons réétudier les cursus et réfléchir au nombre d'épreuves nécessaires.»²*

Malgré les programmes de cours chargés et le nombre important d'exams, il apparaît que la qualité des études est en baisse. Plus préoccupés d'amasser le nombre de crédits exigé que de se construire un savoir solide, les étudiants finissent par se laisser d'un système étroit qui ne répond pas à leurs attentes intellectuelles, ne leur laisse pas le temps d'aller au fond des choses et ne stimule pas leur réflexion. Les études académiques sont devenues plus scolaires, les cours de méthodologie se sont multipliés au détriment d'un approfondissement de la discipline proprement dite. Certes, nos universités forment des gens capables de rédiger une bonne problématique, de faire une bibliographie impeccable, de résumer des articles, de formuler des critiques générales sur n'importe quelle prise de position, mais leur enseignent-elles à s'approprier réellement la matière qu'ils ont choisie d'étudier? Notre propre expérience d'étudiante nous permet d'en douter.

Dans l'esprit du processus de Bologne, la compétition entre universités doit relever la qualité générale des études. Il faut donc encourager la mobi-

lité afin de faire jouer la concurrence entre les établissements qui devront se perfectionner pour attirer le plus grand nombre d'étudiants possible. Il s'avère néanmoins que l'accord de Bologne ne facilite pas les échanges interuniversitaires, pourtant l'un des buts principaux de la réforme, car la rigidité du cursus au niveau du *bachelor* a pour conséquence de les limiter considérablement.

Face à l'état préoccupant de nos structures universitaires, quelle sera la solution? Une réforme? Il importe alors de se demander si les révisions incessantes du système scolaire et académique ne sont pas à la base des problèmes que nous rencontrons actuellement: diminution de la qualité des formations, insatisfaction des étudiants et des enseignants, complexité croissante des démarches administratives.

Les structures académiques se sont constituées progressivement; c'est au fil des siècles que les universités ont développé leurs spécificités en fonction de leur tradition et de la qualité de leurs enseignants, chacune suivant son propre parcours. On ne peut nier leur individualité historique. Les résultats décevants de la réforme de Bologne montrent que l'effort si prometteur d'uniformisation mène à un bouleversement de ce qui a été construit lentement, mais sûrement, en fonction des besoins et des ressources de chaque région. Au lieu d'envisager une nouvelle réforme, constatons l'échec et osons revenir en arrière.

COSETTE BENOIT

NON à l'initiative dite «pour des impôts équitables»

Les votations populaires rythment le calendrier politique suisse. Après le 26 septembre, il faut se pencher sur les objets du 28 novembre prochain. A cette occasion, trois textes seront soumis au référendum obligatoire du peuple et des cantons: l'initiative populaire de l'Union démocratique du centre «pour le renvoi des étrangers criminels», le contre-projet direct du Parlement à ce texte et l'initiative du parti socialiste intitulée «pour des impôts équitables; stop aux abus de la concurrence fiscale».

Sommairement dit, la droite veut renvoyer les étrangers criminels, alors que la gauche veut chasser les étrangers fortunés! Examinons plus en détail les questions soulevées par le texte socialiste.

Présentation de l'initiative

Le texte de l'initiative propose de compléter les articles 129 et 197 de la Constitution fédérale sur les points suivants:

1. *Le taux marginal des impôts cantonaux et communaux sur le revenu devrait être de 22% au moins, pour les personnes dont le revenu imposable dépasse fr. 250'000.-.*
2. *Le taux marginal des impôts cantonaux et communaux sur la fortune devrait être de 5% au moins, pour les personnes dont la fortune imposable dépasse fr. 2'000'000.-.*
3. *Les montants imposables précités pourraient être augmentés pour les contribuables ayant des enfants ou d'autres personnes à leur charge.*
4. *Les taux d'impôt dégressifs seraient formellement interdits.*
5. *Si les lois d'application n'entraient pas en vigueur dans les trois ans dès l'approbation du texte, le Conseil fédéral devrait agir par voie d'ordonnance.*

Le message du Conseil fédéral (FF 2009 pp. 1619 à 1646) précise que les contribuables concernés par le texte de l'initiative sont assez peu nombreux et qu'ils sont domiciliés uniquement dans des cantons alémaniques.

Précisons que le taux marginal est celui qui est applicable aux tranches de revenu ou de fortune les plus élevées. Dans notre Canton, les taux marginaux sont actuellement supérieurs aux plafonds prévus par le texte socialiste (le plafond des impôts sur le revenu étant de 30%). Aux impôts cantonaux et communaux, il faut ajouter l'impôt fédéral direct et l'AVS. On peut donc arriver dans le Pays de Vaud à une fiscalité maximale de l'ordre de 50%,

voire davantage avec le cumul des impôts sur le revenu et sur la fortune.

L'avis des autorités fédérales

L'Assemblée fédérale recommande au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative, sans lui opposer de contre-projet. Les Chambres ont suivi majoritairement l'avis du Conseil fédéral, que l'on peut résumer comme suit:

Cette initiative met en danger la souveraineté des cantons en matière d'imposition et entrave la concurrence fiscale. L'initiative nuit ainsi non seulement aux cantons à faible taux d'imposition, mais également à tout le pays en affaiblissant l'attrait fiscal de la place économique suisse. (FF 2009, p. 1620)

Autrement dit, l'initiative fiscale socialiste a de sérieux défauts. Elle porterait une atteinte grave à la souveraineté des cantons dans le domaine des impôts. Elle diminuerait sensiblement les aspects positifs de la concurrence fiscale entre les cantons. Elle rendrait la Suisse moins attrayante à l'échelon international, ce qui risquerait de nuire à son économie. Enfin, elle induirait fatalement une hausse généralisée de la fiscalité.

Notre appréciation

Une fois n'est pas coutume, nous sommes tout à fait d'accord avec les arguments du Conseil fédéral.

Rappelons que la Constitution va déjà très loin dans le domaine de l'harmonisation fiscale, mais que celle-ci doit rester formelle et non pas s'étendre au plan matériel (art. 129 Cst.). Une acceptation de l'initiative mettrait ces principes à mal et créerait un précédent fâcheux.

La concurrence fiscale entre les cantons, honnie d'une partie de la gauche, n'est pas absolue: elle peut être limitée par le Tribunal fédéral, et ses effets sont atténués par les mécanismes de la péréquation.

Enfin, il ne serait pas sain d'introduire dans la Constitution un système conduisant à une hausse généralisée des impôts.

A fin novembre, nous voterons résolument NON à cette initiative fiscale socialiste, qui n'a décidément que des défauts.

ANTOINE ROCHAT

Erreur

Un de nos lecteurs nous signale que «Sauvez la Venoge» n'était pas une initiative à répétition et suppose, à raison, que nous pensions à «Sauvez Lavaux». Nos excuses. D.

Aspects de la vie Vaudoise

Diaconesses de Saint-Loup, renouveau et continuité

(fm) Cœur de l'institution depuis 1852, la Maison-mère des diaconesses de Saint-Loup vient d'être transformée de fond en comble. Les sœurs ont souhaité marquer cet événement par la publication d'un livre qui relate l'histoire de leur communauté, créée en 1842 à Echallens par le pasteur Louis Germond et son épouse Louise, et qui déménagera quelques années plus tard à Pompaples. C'est aussi l'occasion de décrire l'évolution de leur vocation et de présenter la destinée passée, présente et future de ce bâtiment restauré qui abrite désormais le lieu de vie des sœurs, la chapelle (beaucoup plus lumineuse qu'auparavant: c'est une réussite) et le centre d'accueil. [*Saint-Loup, Les défis d'une mission*, Editions Ouverture]

Casimir Reymond

(fm) Connu avant tout comme sculpteur, Casimir Reymond, né en 1893 à Vaulion, était également peintre et maître verrier (il réalisa notamment les vitraux de l'abbatiale de Romainmôtier au début des années 30). Il n'existait à ce jour aucun livre présentant l'ensemble de son œuvre; c'est désormais chose faite: sous la houlette de sa présidente, Madame

Edith Carey, la Fondation Casimir Reymond vient de publier un fort volume de 352 pages au format 22x28 cm retraçant tous les aspects de l'œuvre de cet artiste vaudois. L'ouvrage est en souscription au prix de Fr. 80.- jusqu'au 12 novembre 2010 auprès de la Fondation, Avenue C.F. Ramuz 95, 1009 Pully.

Le projet de canal du Rhône au Rhin, une histoire pas terminée?

(fm) Restauré et réhabilité entre 2008 et 2009, le site des anciens Moulins Rod à Orbe accueille entre mai et octobre un certain nombre d'expositions en lien avec l'eau. A l'occasion du centenaire de l'Association suisse de navigation intérieure (ASNAV), une exposition sur le projet suisse de canal du Rhône au Rhin y est actuellement présentée. Documents, plans, maquettes de bateaux ou d'écluses, photographies et films permettent de se faire une idée de ce que fut ce projet qui a subi il y a quatre ans un coup quasiment fatal avec la décision des députés vaudois de libérer les terrains réservés pour le passage du canal. Malgré cela, quelques passionnés croient encore à cette idée qui remonte à... 1635.

[A voir jusqu'au 31 octobre. Ouvert tous les jours de 11h à 18h]

¹ Le 19 juin 1999, Charles Kleiber «engage la Suisse dans le processus de Bologne en plaçant souverainement les cantons, les universités, le parlement fédéral et le peuple devant le fait accompli.» (O. Delacretaz, «L'égalité aggrave les inégalités», *La Nation*, 31 août 2007, n° 1818). En signant cet accord sans en avoir l'autorité – les universités sont de la compétence des cantons et non de la Confédération –, M. Kleiber a réussi une action digne d'un coup d'Etat.

² Dépêche de l'ATS du 31 août 2010.

Nouveau chantage de la Libye

Dans son célèbre roman *Le Camp des saints*, Jean Raspail imagine qu'un million d'Indiens miséreux, embarqués sur une armada de cargos, font route vers l'Europe et débarquent sur les plages de France, mettant fin à la civilisation occidentale.

Ce livre paru en 1973 a été jugé prophétique par certains.

M. Raspail compte-t-il parmi ses lecteurs Mouammar Kadhafi? Les propos récemment tenus par le chef d'Etat libyen à Rome pourraient le faire croire¹.

«*Demain peut-être que l'Europe ne sera plus européenne et même noire car ils sont des millions (d'Africains) à vouloir venir*», a [...] déclaré Kadhafi. Il a qualifié ces mouvements migratoires de «*chose très dangereuse*».

«*Nous ne savons pas ce qui se passera, quelle sera la réaction des Européens blancs et chrétiens face à ce flux d'Africains affamés et non instruits*», a-t-il dit avant d'ajouter: «*Nous ne savons pas si l'Europe restera un continent avancé et uni ou s'il sera détruit comme cela s'est produit avec les invasions barbares*».

Après avoir dépeint en de si vives couleurs le tableau de notre prochain anéantissement, M. Kadhafi offre néanmoins ses services pour garantir l'Europe du péril qui la menace. Contre 5 milliards d'euros, il propose à l'Italie de freiner l'immigration clandestine transitant par son pays.

La Libye «est la porte d'entrée de l'immigration non souhaitée» qu'il faut «stopper sur les frontières libyennes», a argué le dirigeant libyen. [...]

Le traité italo-libyen prévoit notamment le refoulement vers la Libye des migrants clandestins cherchant à atteindre les côtes d'investissements italiens en dédommagement de la colonisation, notamment pour 1.700 km d'autoroute sur le littoral libyen.

En résumé, et pour dire les choses carrément: Répondre à la demande libyenne est dans l'intérêt de l'Europe, qui sinon, «demain, avec l'avancée de millions d'immigrés, pourrait devenir l'Afrique», a affirmé le colonel Kadhafi [...].

Apparemment, M. Kadhafi n'a pas une très haute opinion des Africains. Par contre, il défend une image positive de l'Europe «avancée». Il semble croire que celle-ci veut garder son identité blanche et chrétienne. Partant de cette idée, le dirigeant libyen pratique une nouvelle fois le chantage (avis aux europhiles: l'appartenance à l'UE n'empêche pas l'Italie de subir le même genre de pressions que la Suisse). Les termes pourraient être les suivants: ou bien vous payez, ou j'ouvre les vannes de l'immigration africaine sur l'Europe.

En politique, la géographie constitue un facteur essentiel. L'Italie se trouve en

situation de faiblesse pour tout ce qui concerne l'immigration clandestine. Le pays tout entier est fait de côtes. Cela rend très difficile le contrôle de l'immigration clandestine par la mer, et la lutte contre les nombreux réseaux de «passeurs». L'Italie est contrainte de collaborer étroitement avec ses voisins immédiats sur ce thème. De l'autre côté de la Méditerranée, la Libye occupe naturellement une place stratégique pour le passage de l'Afrique en Europe.

La situation est presque la même pour l'Espagne vis-à-vis du Maroc.

M. Kadhafi a vu qu'il y avait là une chance à saisir. Gageons que la Libye ne voudra pas appliquer trop fidèlement ses promesses et maintiendra un certain taux d'immigration clandestine, ne serait-ce que pour conserver un moyen de pression sur l'Italie et ne pas tarir irrémédiablement le flux d'immigrés transitant par son territoire.

L'Italie devra donc se montrer vigilante en cas d'accord.

On reste frappé par la liberté de langage du chef d'Etat libyen. Alors qu'en Suisse l'UDC essaie pathétiquement de trouver des jeux de mots plus ou moins subtils («moutons noirs») pour faire passer son message, Kadhafi dit les choses ouvertement. Il n'hésite pas à qualifier l'immigration africaine de «très dangereuse», en la comparant aux hordes de Huns

et de Vandales qui détruisirent l'empire romain au début de notre ère. Quant à sa représentation du monde digne de *Tintin au Congo*, elle semble calculée pour flatter les Européens. Il n'est pas sûr que cela marche. Quoi qu'il en soit, le dirigeant libyen exprime ce mélange de cajolerie et d'agressivité qui caractérise le marchand de tapis.

Tout cela ne renforce pas la crédibilité du colonel Kadhafi. Mais a-t-il besoin de crédibilité? Avec son toupet habituel, il n'hésite pas à recourir à la menace et au chantage, sachant que ses interlocuteurs, en général, finissent par céder. La leçon se vérifie: dans les rapports entre Etats, tout aveu de faiblesse renforce l'agressivité de l'adversaire.

Pour conclure, nous ne croyons pas que l'Europe puisse être détruite par une invasion de miséreux venus du tiers-monde, à moins que la faiblesse démographique et culturelle des Européens n'entraîne la disparition des populations nationales. Mais en ce cas – nous l'expliquons il y a quelque temps dans ces colonnes² –, il faudrait diagnostiquer le suicide plutôt que la mort par envahissement.

N. de A.

¹ Dépêche de l'Agence France Presse, 31.08.2010.

² «Affiches UDC: un amalgame dangereux», *La Nation* n° 1818, 31 août 2007.

Délire verbal

Sous la rubrique «Opinions», *Le Temps* ouvre ses colonnes à des assistants universitaires, docteurs en ceci et cela, consultants ou experts, qui révèlent au bourgeois émancipé leurs solutions aux «problèmes de société».

Le 25 août 2010, c'est le tour de Mme Joëlle Sambuc Bloise, laquelle, «docteure en droit et chercheuse à l'Université de Tokyo», a toutes les compétences requises. Comme chacun sait, séjourner au Japon autorise à émettre une avis «distancié» sur les «gens du voyage» parcourant l'Helvétie, à «générer» des phrases élégantes comme: «La polémique de cet été concernant le stationnement des gens du voyage ne surprend que par la persistance de sa récurrence» et à parser un article poussif de «pourtant», de «néanmoins» ou de «il n'en demeure pas moins»...

Le papier se termine ainsi: «(...) il n'est pas difficile d'imaginer que lorsque le stationnement des caravanes ne sera plus illégal en tant que tel et que les infrastructures minimales existeront (...), les problèmes (...) ne rempliront plus les pages estivales des journaux.»

Bref, une loi, vite, et tout ira bien. Vu de Tokyo, il est facile de modifier la législation pour résoudre des problèmes, tout affligés qu'ils soient d'une «persistance de récurrence».

«Chaque année», dit Mme Sambuc, «cantons et communes semblent pris de court et réagissent sur le moment, généralement en envoyant les forces de police pour déloger les caravanes (...).» La Confédération a pourtant «commandité rapports et analyses», mais la situation «stagne»: «Nul programme à moyen et long terme, nulle réelle concertation (...).» Pourtant, on a affaire à «une minorité culturelle suisse reconnue officiellement comme telle, voire une «minorité nationale» suisse au sens de la Convention européenne pour la protection des minorités nationales», à laquelle les droits de l'homme s'appliquent aussi: «L'idée ne viendrait à personne de restreindre continuellement l'exercice des libertés per-

sonnelles (...), du droit à la non-discrimination» et «au respect de la dignité humaine de citoyens suisses (...) Notre ordre juridique n'a pas encore su faire de place au nomadisme.» L'Etat doit «prendre des mesures» car un arrêt du Tribunal fédéral (ATF 129 II 321) oblige les autorités compétentes à «prendre en compte les besoins des gens du voyage suisses lorsqu'elles aménagent le territoire». Le fédéralisme «ne doit pas servir d'excuse aux cantons et communes pour ne pas agir», même si «les besoins distincts des gens du voyage suisses et ceux de passage décuplent les difficultés (...)». Néanmoins, il n'est pas difficile d'imaginer... etc.

Aujourd'hui, tout responsable de bas et moyen échelon, qu'il soit père familial, syndic, chef d'entreprise, médecin ou enseignant, est pris en tenaille, d'un côté par les individus que Mme Sambuc Bloise appelle des «titulaires de droits» et de l'autre par un flot de lois, directives, chartes et règlements provenant de l'Unesco, de l'OMS, de l'OCDE ou du Conseil de l'Europe, que les Etats et leurs administrations répercutent aussi bas que possible.

Pour Mme Sambuc Bloise, le monde se compose d'individus porteurs de droits et d'«instances» internationales produisant des lois. Elle concède, en passant, sans y accorder le moindre intérêt, l'existence de communautés; «la France n'est pas la Suisse», constate-t-elle. On a droit à «une vie privée et familiale», il y a donc, figurez-vous, des familles. Il y a même une «communauté rom». Celle-ci n'est sans doute pas regardante sur les «droits démocratiques» de ses membres, ni écologiste, ni féministe (les mâles, vieux de préférence, y sont dominants). Cette organisation archaïque n'embarrasse pas Mme Sambuc Bloise, car elle rebaptise les communautés «minorités» et les barde de droits.

C'est forcément l'«instance» la plus élevée qui règle le mieux les difficultés: «La structure fédérale et la répartition des compétences ne favorise pas une

planification coordonnée d'un réseau de places de stationnement. La Confédération n'a pas la possibilité de jouer un rôle moteur». C'est regrettable, car un Etat centralisé, la France, croit avoir trouvé une solution au problème «rom»: elle renvoie les tribus en Roumanie et en Bulgarie! Mme Sambuc Bloise, probablement parente de Mme Boël Sambuc, ex-vice-présidente de la Commission fédérale contre le racisme, n'aime certainement pas ce procédé, mais ne consentirait pour rien au monde à laisser les petites communautés s'occuper de ce qui les regarde, car sans les lumières d'un conclave mondial, elles ne sauraient voir clair.

De toute manière, les communautés n'existent pas vraiment. Elles ne sont

que l'addition de «titulaires de droits» qui se regroupent par accident en «minorités», bien entendu «victimes de discrimination», n'ayant aucune concession à faire en échange des multiples mesures prises en leur faveur. Il faut «faire une place» aux minorités, injonction surprenante dans le cas de nomades qui quitteront au plus vite le lieu où on aimerait qu'ils restent.

Les responsables locaux, cernés par les «victimes» et les «instances» morales, n'auront qu'à se débrouiller avec la réalité paradoxale du «terrain» que Mme Sambuc Bloise ne foulera pas, trop occupée qu'elle est, à Tokyo, à chercher on ne sait quoi.

J. P.

Le Coin du Ronchon

Lexicomane

Lutter contre toutes les formes de dépendances. Telle est l'expression politiquement correcte par laquelle on désigne la volonté officielle de faciliter la consommation de n'importe quelle drogue tout en harcelant et culpabilisant les personnes qui boivent plus d'un verre de vin par semaine, qui mangent du foie gras entre les réveillons ou qui regardent la télévision ou jouent à des jeux vidéo sans garder les yeux rivés sur leur montre, négligeant ainsi de respecter les valeurs optimales décrétées par les découvertes les plus récentes de la science. Telle est l'habituelle dialectique surnoise des vieux soixante-huitards qui, sous prétexte d'égalité, revendiquent davantage de mansuétude pour les pires vices qui flattent leur idéologie et davantage d'intolérance pour les péchés véniels qu'ils honnissent.

Il est vrai que, de nos jours, il est plus facile de stigmatiser des vigneron ou des gaveurs d'oies plutôt que des vendeurs de drogue.

Certaines personnes estiment que cette sollicitude étatique va trop loin,

ou même qu'elle ne suit pas une bonne direction. Certains vont jusqu'à affirmer que boire du vin est moins dangereux que de fumer du cannabis. Cela prouve indiscutablement la nécessité d'un effort accru d'information et de sensibilisation... Pourquoi les citoyens s'inquiéteraient-ils puisque l'Etat ne veut que leur bien?

Pour notre part, nous constatons au contraire que cette lutte contre toutes les formes de dépendances souffre encore d'une grave lacune: rien n'est entrepris pour libérer les politiciens et les fonctionnaires fédéraux de cette addiction particulièrement maligne qui les pousse à créer frénétiquement de nouvelles lois, ordonnances et autres réglementations sur tous les sujets possibles et imaginables, sans pouvoir s'arrêter. Osons le dire: la légiférite aiguë, avec les souffrances qu'elle cause au contribuable et les coûts considérables qu'elle entraîne pour la société, reste encore insuffisamment reconnue. Il faut agir!

LE RONCHON